



SCOLARITES 2016-2017

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-après les tarifs pour la scolarité 2016-2017, ainsi que les modalités de paiement proposés.

Vous constaterez que l'augmentation des contributions familiales reste encore cette année très modeste. Nous avons souhaité encourager la solidarité au sein de notre école. Cette démarche a pour but de laisser la possibilité à toutes les familles de rejoindre l'école Saint Joseph du Chater.

L'inscription ou la réinscription annuelle ne sera acquise que si la famille est à jour de ses paiements à la fin de la présente année scolaire.

Afin de nous aider dans la gestion de notre école, nous comptons sur votre compréhension quant au respect des dates limites de paiement et vous en remercions par avance.

Messimy, le 2 mai 2016

Pour les membres du Conseil d'Administration de l'OGEC
Stéphane FIORLETTA, Président

Le barème des mensualités ci-dessous vous permet de déterminer la somme que vous vous engagez à régler chaque mois :

- Deux tarifs vous sont proposés : A ou B ;
- Les tarifs sont dégressifs suivant le nombre d'enfants inscrits ;
- Le demi-tarif est appliqué pour les minis (enfants nés de janvier au 31 août 2014) ;
- Gratuité à partir du quatrième enfant (4 enfants présents simultanément).

TARIF MENSUEL	Tranche	Nombre d'enfants inscrits à l'école		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Quotient familial < 700 € <i>sur présentation du dernier avis d'imposition ou dernière attestation de paiement CAF</i>	A	37 €	57 €	71 €
Quotient familial > 700 € <i>sans justificatif</i>	B	47 €	73 €	87 €

Pour information, calcul du quotient familial :

$$QF = \frac{\text{revenu annuel imposable} / 12 + \text{prestations familiales}}{\text{Nombre de parts}}$$

Modalités de règlement :

Deux possibilités vous sont offertes :

- Prélèvement automatique mensuel : montant prélevé le 15 de chaque mois sauf le premier mois, le 20 septembre ;
- Paiement annuel : 1 chèque, établi au nom de l'OGEC de Messimy, encaissé courant octobre 2016.

Tout document doit être remis dans une enveloppe fermée dans la boîte aux lettres de l'OGEC. Les retards ou problèmes de paiement entraînent pour l'OGEC des frais de relance d'un montant de 5 € et seront automatiquement facturés aux intéressés. Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter votre engagement.

Malgré tout, des difficultés financières ne doivent pas faire obstacle à l'inscription ou au maintien de votre enfant dans notre école. Jean LE BORGNE, directeur et Stéphane FIORLETTA, président de l'OGEC, sont à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter.

Nom :

Enfants (nom + prénom) :

Classe en 2016/2017:

- | | | |
|----|-------|-------|
| 1. | | |
| 2. | | |
| 3. | | |
| 4. | | |

Tarif choisi :

Tranche A

Tranche B

Mode de règlement :

Paiement annuel par chèque

Prélèvement automatique mensuel le 15 de chaque mois

Le prélèvement automatique sera reconduit automatiquement dès le mois de septembre pour les familles ayant déjà choisi ce mode de règlement en 2015-2016.

Les familles souhaitant adhérer au prélèvement joindront à ce coupon un RIB accompagné de l'autorisation de prélèvement (disponible en téléchargement sur le site de l'école - onglet Scolarité).

Une facture annuelle vous sera transmise en début d'année scolaire, vous indiquant, en fonction du tarif appliqué, le montant prélevé et les échéances prévues.

Merci de déposer ce coupon, dûment complété, daté et signé avant le 1er juin 2016 (accompagné du justificatif de revenus pour la tranche A) dans une enveloppe fermée, dans la boîte aux lettres de l'OGEC.

Date :

Signature :